

RBC Assurances[®]

Barème des participations 2022 – 2023

L'Assurance Croissance RBC^{MC} et l'Assurance Croissance Plus RBC^{MC} procurent une puissante combinaison : une assurance vie jumelée à une croissance des fonds à imposition différée.

Les primes d'assurance que vous payez sont déposées dans un compte des polices avec participation géré par des professionnels, qui peut distribuer des gains sous forme de participations.

Comment fonctionnent les participations ?

Les participations sont établies en fonction de l'excédent du compte des polices avec participation. Elles peuvent donc varier et ne sont pas garanties. Les avenants facultatifs ne donnent pas droit aux participations. Les participations déclarées, le cas échéant, sont attribuées à l'anniversaire contractuel.

Le versement de participations est déterminé selon le taux du barème des participations actuel et d'autres facteurs liés à notre gestion du compte des polices avec participation. Pour en savoir plus, consultez l'[Aperçu du compte des polices avec participation – Guide du client](#).

- **Le taux d'intérêt des participations est actuellement de 6,0 %.** Le conseil d'administration de la Compagnie d'assurance vie RBC a approuvé la recommandation de l'actuaire désigné de maintenir le taux du barème des participations pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.
- Les participations détenues dans un **compte des participations en dépôt** cumulent des intérêts quotidiennement à un taux établi par nous, lequel peut varier à l'occasion. Le taux d'intérêt est actuellement de 2,3 %.
- Si vous souhaitez emprunter sur la valeur de rachat accumulée de votre police, le taux d'intérêt pour les avances sur police est actuellement de 4,45 %. Ce taux est révisé annuellement et est fondé sur le taux préférentiel de la Banque Royale majoré de +2 %.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez joindre votre conseiller en assurance ou visiter le site rbcassurances.com/assurance-croissance.



Assurances